

## Durée

1 journée (7 heures)

## Public

- Tout professionnel du Syndic souhaitant renouveler sa carte S, actualiser ses connaissances, réinterroger sa pratique et monter en compétences opérationnelles
- Tout professionnel de l'immobilier envisageant de se diriger vers les métiers du Syndic

## Prérequis

Justifier d'une expérience en immobilier d'au moins 6 mois

## Format

Distanciel/Présentiel

## Approche pédagogique

- Diffusion et partage de connaissances basés sur un support de formation
- Exposé et échanges interactifs avec les participants
- Jeux de rôles mettant en scène des échanges syndic / copropriétaires

## Modalités de suivi de l'exécution et de l'évaluation des résultats de la formation

- Émargement distanciel
- Questions orales ou écrites
- Mises en situation
- Questionnaires d'évaluation de la formation (à froid et à chaud)

## Tarif

470 € nets

# Les doléances des copropriétaires : *les traiter et gérer les conflits*

## Objectifs

- **Connaître les situations conflictuelles** les plus courantes
- **Acquérir des méthodes et réflexes au plan juridique** comme relationnel afin d'y remédier

## Contenu de la formation

### A. Résolution des conflits entre occupants (copropriétaires ou locataires)

#### 1. Non-respect des règles de voisinage

- a. Nuisances sonores
- b. Animaux en liberté
- c. Non-respect des parties communes

#### 2. Non-respect des règles d'organisation et des usages de la copropriété

- a. Portes non fermées
- b. Tri sélectif, ménage, squat, travaux sans autorisation...

### B. Conflits relatifs à la gouvernance et aux majorités de votes

### C. Doléances à l'égard du syndic (indisponibilité, organisation de l'AG...)

### D. Doléances liées aux entreprises et prestataires (ménage, entretien, espaces verts...)

### E. Doléances relatives à la vie financière de la copropriété (charges, pénalités, suivi des factures...)



FORMATION

# Les doléances des copropriétaires : *les traiter et gérer les conflits*

## Inscriptions

Optez pour le campus ESPI qui vous est le plus accessible

BORDEAUX

[bordeaux.executive@groupe-espi.fr](mailto:bordeaux.executive@groupe-espi.fr)

LILLE

[lille.executive@groupe-espi.fr](mailto:lille.executive@groupe-espi.fr)

LYON

[lyon.executive@groupe-espi.fr](mailto:lyon.executive@groupe-espi.fr)

MARSEILLE

[marseille.executive@groupe-espi.fr](mailto:marseille.executive@groupe-espi.fr)

MONTPELLIER

[montpellier.executive@groupe-espi.fr](mailto:montpellier.executive@groupe-espi.fr)

MONTRÉAL

[montreal.executive@groupe-espi.fr](mailto:montreal.executive@groupe-espi.fr)

NANTES

[nantes.executive@groupe-espi.fr](mailto:nantes.executive@groupe-espi.fr)

PARIS

[paris.executive@groupe-espi.fr](mailto:paris.executive@groupe-espi.fr)

**ESPI – SIÈGE : 23, rue de Cronstadt 75015 Paris**  
**[www.groupe-espi.fr](http://www.groupe-espi.fr)**

ASSOCIATION GROUPE ÉCOLE SUPÉRIEURE DES PROFESSIONS IMMOBILIÈRES  
Venant aux droits et obligations de la SARL ESPI-ENTREPRISES – Établissement d'Enseignement  
Supérieur Privé et Technique reconnu par l'État  
Justifiant, en qualité d'organisme de formation, de la déclaration d'activité n°11755667075  
Ne vaut pas agrément de l'État  
Code APE n°8559B – N° de SIRET 784 617 334 00072